

Direction Opérationnelle de Tlemcen
Sous-direction Technique Opérationnelle
Département réseau d'accès

Réf : AT/DOT-13/SDTO/DRA/CRU / **071** / 2025

Tlemcen, le 27/04/2025

A :

Monsieur le Gérant de l'entreprise
ETP SELKA Mustafa Karim
Rue N°02 - Commune Ain Fezza - Tlemcen

Objet : MISE EN DEMEURE N°2.

Projet : Travaux câble FO Karaouzene Msan/KARN-3

- Vu le contrat d'adhésion N° **023/2024** ayant l'objet travaux de développement du réseau de distribution optique (ODN) et modernisation du réseau de distribution cuivre (CDN) en ODN, y compris le raccordement des clients à moderniser au profit de la direction Opérationnelle des Télécommunication de Tlemcen.

- Vu l'ordre de service N°**038** Du **09/02/2025** de démarrage des travaux.
- Vu l'article 5 alinéa 1 du contrat d'adhésion N° **023/2024** relatif à l'engagement du partenaire cocontractant.
- Vu l'article N°32 du contrat d'adhésion N° **023/2024** relatif à la responsabilité du partenaire cocontractant.
- Vu l'article N°18 du contrat d'adhésion N° **023/2024** relatif à la présence du partenaire cocontractant sur le chantier.
- Vu la mise en demeure N° 01 des travaux Câble FO Karaouzene Msan/KARN-3, pour laquelle vous n'avez donné aucune suite à ces jours

De ce qui procède :

L'entreprise **ETP SELKA Mustafa Karim** représenté par son gérant est **mise en demeure** dans un délai de (08) huit jours à compte de la date de la publication de ladite mise en demeure sur site WEB d'Algérie télécom et avec les voies règlementaires.

À l'effet de :

- 1-Renforcer le chantier conformément à vos engagements contractuels sur les moyens humains et matériels.
- 2-Nous délivrer le projet dans les délais impartis.

Faute par l'entreprise de répondre à cette mise en demeure, Algérie télécom se réserve le droit de prendre toutes les mesures administratives et règlementaires à l'encontre de votre entreprise notamment la résiliation aux torts exclusifs



Directeur opérationnel

ALGERIE TELECOM EPE - SPA
Sous-Directeur Technique
DOT - TLEMCEM
Signé: T. LOUATI

23 AVR 2025